



FORMATION DE BENEVOLES

Les fonctions de trésorier et de comptable dans un Foyer Rural

Trésorier et comptable : deux fonctions distinctes

Les fonctions de comptable et de trésorier sont deux fonctions différentes. Pour résumer, nous pourrions dire que le trésorier tient un rôle politique alors que le comptable a une fonction technique. Nous reviendrons plus loin sur cette différenciation.

Ces deux fonctions peuvent être occupées par la même personne (le trésorier), mais aussi par deux personnes différentes. Autrement dit, le trésorier n'est pas obligé de gérer la comptabilité du foyer. Cette fonction peut être exercée par une autre personne du conseil d'administration. Par exemple, il peut être intéressant de confier la comptabilité à un trésorier adjoint. Le trésorier pouvant ainsi pleinement se concentrer sur son rôle politique.

Cette organisation est conseillée d'abord parce que cela permet de soulager le travail du trésorier. Ceci permet d'éviter les erreurs (on contrôle toujours mieux les choses à deux) et ceci est un moyen d'éviter certaines dérives (fraude, bidouillage des chiffres etc.).

Bien sûr le fait que deux personnes suivent la trésorerie ne met pas l'association à l'abri de tous les problèmes. Le meilleur contrôle reste celui des adhérents qui doivent pouvoir exercer leur droit dans ce domaine. La présentation de comptes clairs qui permet une lecture de ce qui est fait de l'argent privé (celui des adhérents) et public (subventions) est la garantie d'un contrôle démocratique efficace.

Pour cela, si les fonctions de comptable et de trésorier sont assurées par deux personnes différentes, ceux-ci doivent travailler en étroite relation car leur travail est complémentaire.

Le rôle du comptable

Le rôle du comptable est un rôle technique. Cela signifie que son travail consiste à organiser de manière rigoureuse les informations comptables (passer les écritures, ventiler les dépenses par poste, suivre la banque et la caisse etc.) pour aider le trésorier dans sa fonction de représentation.

Le comptable aura en charge de mettre à jour le **tableau de trésorerie** (comptabilité au jour le jour), et d'organiser ces données pour produire un **compte de résultats** qui est en fait la synthèse des dépenses et recettes du foyer sur l'année.

Le rôle du trésorier

Le rôle du trésorier est un rôle politique de représentation. Il représente les adhérents qui lui ont délégué un mandat pour gérer l'argent du foyer. Il les représente à l'extérieur dans les relations avec les partenaires financiers, et leur rend des comptes en interne lors de l'AG.

Ce rôle politique consiste aussi à faire des propositions pour animer des débats sur les choix budgétaires du foyer.

Exemple : le foyer choisit de monter une nouvelle activité. Le rôle du trésorier est d'appréhender le coût de cette activité et de faire des propositions pour la financer.

Ces propositions peuvent être de plusieurs ordres : augmenter le coût des cotisations de tous les adhérents, jouer sur le coût de l'activité elle-même, mettre en place une politique de communication pour attirer plus d'adhérents, mettre en place des manifestations ou des activités qui vont rapporter de l'argent, faire des demandes de subventions etc.

Le rôle du trésorier est de prévoir toutes ces possibilités pour animer le débat auprès du Conseil d'Administration et/ou de l'Assemblée Générale.

Le rôle du trésorier au moment de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est l'organe souverain du Foyer. C'est-à-dire que c'est à ce moment là que l'ensemble des adhérents :

- discute et valide (ou non) le bilan de l'année passée,
- discute et valide (ou non) le projet du foyer pour l'année suivante.

Lors de l'Assemblée Générale, le trésorier présente donc la partie financière. D'abord le rapport financier sur la base du compte de résultats, puis il fait une proposition budgétaire.

Ces actes sont soumis au vote des adhérents. Bien entendu, ils ont été validé en amont par le Conseil d'Administration.

o **Le rapport financier**

Le rapport financier est un commentaire du compte de résultat. Il n'a pas besoin de faire 20 pages. Il doit avant tout être clair et concis. C'est pourquoi, il doit s'accompagner d'une présentation des chiffres qui soit lisible et compréhensible par chaque adhérent. Chacun doit en effet pouvoir comprendre comment a été géré l'argent.

Important : une présentation peu claire, des questions des adhérents qui restent sans réponses (ou qui font l'objet de réponse alambiquées) n'est pas propre à installer un climat de confiance au sein de l'association. Même si le trésorier n'a pas de mauvaises intentions, son manque de clarté peut être interprété comme tel. D'où la nécessité de bien préparer les choses avant l'AG et appréhender les questions qui pourraient survenir.

Le rapport financier a pour but d'expliquer quelle a été la politique financière du Foyer Rural lors de l'année qui vient de s'écouler. Le but n'est pas de tout expliquer, mais seulement des faits qui ont marqué l'année (par exemple, des dépenses ou recettes exceptionnelles).

Mais l'important est surtout de faire apparaître l'évolution globale des comptes par rapport aux années précédentes. Il est important notamment d'expliquer pourquoi il y a eu des écarts entre ce qui avait été prévu au budget de l'année N-1 et ce qui a été réellement réalisé.

Petit truc : faire une projection avec quelques tableaux et des camemberts pour expliquer les chiffres en même temps qu'on les commente, peut faciliter l'attention et la compréhension des auditeurs.

De même, pour permettre aux adhérents de s'emparer des débats, il peut être intéressant de compléter la présentation du rapport par quelques graphiques présentant par exemple l'évolution des dépenses par activité, l'évolution du montant des adhésions ou des subventions etc.

o **Le budget prévisionnel**

Si le **compte de résultat** est un document comptable qui fait état du passé, le budget parle du futur. Il est un acte politique au sens où il donne des orientations pour l'avenir.

En votant le budget prévisionnel, les adhérents valident les orientations budgétaires proposées par le Conseil d'Administration. Les adhérents doivent pouvoir contrôler s'il y a une cohérence entre le projet (les actions prévues) et le budget c'est-à-dire la façon dont vont être financées ces actions.

Là aussi le rôle de trésorier est d'expliquer les choix qui sont faits ou bien de les mettre en débat.

Comme pour le rapport d'activité, il est conseillé de présenter les chiffres accompagnés de quelques graphiques qui vont permettre de mieux expliquer certains points ou animer un débat sur certains choix.

Important : il peut arriver que l'Assemblée Générale vote contre le budget qui lui est proposé (par exemple, la majorité des adhérents est contre une augmentation trop importante des cotisations). Ceci n'a rien de dramatique, il conviendra alors au CA de refaire un budget à partir des avis qui auront été émis par les adhérents, en réfléchissant à de nouvelles options. Puis, de convoquer une nouvelle AG afin de faire voter un nouveau budget sur de nouvelles bases.

En résumé, le rôle du trésorier lors d'une AG est de « faire parler les chiffres » pour illustrer à travers eux la façon dont évolue le foyer et ainsi permettre aux adhérents d'être en position de comprendre pour agir en conscience.